



Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 15  
Votants : 16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre

Le : 9 Septembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 24/07/2024

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – ~~GILLES BALDAN~~ – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – ~~DOMINIQUE DECUPPER~~ – VALERIE DELBOS GREGOIRE – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS : M. BALDAN - M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME NERIA – MME VICO

PROCURATIONS :

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

**Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,**

OBJET  
**Renouvellement du  
Projet Educatif De  
Territoire**

Monsieur ROUDET rappelle à l'assemblée que le Projet Educatif Territorial, élaboré à la suite de la réforme des rythmes scolaires en 2014 et en 2018, doit être renouvelé pour la prochaine rentrée scolaire.

Considérant le renouvellement de la dérogation pour l'aménagement du temps scolaire hebdomadaire sur 4 jours, arrêté par l'Inspecteur d'Académie après avis favorable majoritaire des Conseils d'Ecoles et du Conseil Municipal, la rédaction d'un PEDT, qui n'est plus obligatoire, permet cependant de :

- proposer un projet concerté avec l'ensemble des acteurs du territoire ;
- signer une convention avec le Préfet, la DSDEN et la CAF ;
- bénéficier de la PSO de la CAF ;
- assouplir les taux d'encadrement des accueils périscolaires ;
- s'inscrire dans la dynamique du Plan Mercredi.

Tout cela conditionné par la présence d'une offre de loisirs de qualité en temps périscolaire et extrascolaire et la déclaration des accueils au service départemental « Jeunesse, Engagement et Sport », ce qui est le cas à Colayrac-Saint Cirq.

Un comité de pilotage composé des enseignants, des parents, des services de l'Etat, du service jeunesse, d'associations et des élus, a arrêté les grands principes qui ont prévalu à la rédaction du projet, à savoir :

- équité dans le traitement des enfants quelle que soit l'école fréquentée ;
- un rythme hebdomadaire équilibré pour les élémentaires où sont proposés, après l'école, des études surveillées et des activités périscolaires diversifiées (sport, art plastique, culture). Un rythme plus souple pour les maternelles qui ménage des temps d'activités et de repos pour les plus petits ;
- gratuité pour l'ensemble des parents pour les activités périscolaires.

Concernant les activités qui seront proposées par l'équipe d'animation, elles devront :

- favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques, ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité ;
- ne pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement ;
- rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école ;
- respecter les rythmes de vie des enfants, garantir leur sécurité physique et affective, faciliter leur socialisation et leur permettre de se construire en tant que citoyen ;
- favoriser la mixité sociale et l'égalité d'accès et d'intégration (handicap).

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

- d'approuver le renouvellement du Projet Educatif Territorial pour la période 2024 - 2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Directrice de la CAF, la convention ad hoc et tous documents afférents.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 09 septembre 2024  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Pascal de SERMET



Le secrétaire de séance  
Jérémy BANOS